

Tour infernale à Londres : les logements sociaux en France sont-ils à l'abri du scandale aux matériaux dangereux qui se profile ?



Après l'incendie d'un immeuble HLM à Londres, qui a fait au moins 58 morts, les autorités locales et la réglementation sont mises en cause.

Avec Pierre-François Gouiffès

Atlantico : La presse anglaise a indiqué que la tour de Londres a pris feu parce que le revêtement utilisé était inflammable. Plutôt que d'utiliser des panneaux ininflammables à 24 £, ce sont des panneaux inflammables à 22£ qui ont été posés. En France, quels sont les risques de voir ce type d'événements se produire, découlant de risques pris pour des choix de coûts dans les logements sociaux ?

Pierre-François Gouiffès : L'incendie la Greenfell Tower - une tour d'habitation de 24 étages construite en 1974 - est un drame urbain considérable au vu du nombre très élevé de victimes : 58 disparus présumés morts et 30 décès confirmés. Il est probablement causé par des causes multiples incluant comme vous le supposez le choix des revêtements.

De nombreux procédés et normes visent à rendre extrêmement improbables de telles situations en France, même si bien entendu le risque zéro n'existe pas. Ainsi le choix des matériaux utilisés dans le cadre de réhabilitations sont sous la responsabilité des maîtres d'œuvre (architecte + bureau d'étude) dans le cadre de la prescription des travaux à réaliser. Lors de la mise en œuvre sur le chantier, l'entreprise de pose soumet au maître d'œuvre les matériaux qui seront utilisés (échantillon et fiche technique) qui sont validés par ce dernier au regard de deux critères (conformité par rapport au cahier des charges et conformité réglementaire qui est donnée par le bureau de contrôle qui émet un avis pour chaque matériau.

Pour arriver aux extrémités supposées du drame londonien, il faudrait que le maître d'ouvrage, au regard de la proposition de l'entreprise passe outre les préconisations et le refus de validation du maître d'œuvre, mais également de celui du bureau de contrôle. Le maître d'ouvrage endosserait alors la responsabilité pénale d'un tel choix (partagé à celle de l'entreprise qui est sachante et a un devoir de conseil).

Quels sont les matériaux "critiques" dans la construction de logements sociaux ? Comment peut-on évaluer les standards français de construction des logements sociaux ?

Les matériaux utilisés dans le cadre de construction et de réhabilitation de logements sociaux sont tous conformes au DTU (documents techniques unifiés) qui garantit une validation du CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment). Tous les matériaux sont classés suivant la norme NF P92-507 allant du M0 (incombustible comme le béton) au M4 (facilement inflammable comme le polyester).

Dans le cadre de constructions neuves, toute réalisation est conforme à la réglementation en vigueur en matière de sécurité incendie.

Dans le cadre de réhabilitation, compte tenu que le bâtiment a été construit à une époque où les règles étaient différentes de celles actuelles, la règle appliquée est de ne pas dégrader la situation existante. Dans le cadre de mur en béton (résistance au feu M0) on n'appliquera pas de matériaux supplémentaires plus inflammable, (M1 ou M2), avec comme seule exception pour les isolations de façade par l'extérieur pour lesquels on intègre des barrières coupe-feu tous les deux niveaux. Suite à l'incendie de L'Hay les Roses, les bailleurs sociaux ont décidé de supprimer les "frisettes" (lambris vernis) qui existaient dans beaucoup d'immeubles des années 70.

Quels ont été les cas, en France, qui ont pu faire scandale concernant les logements sociaux (entre des cas de présence d'amiante, peinture au plomb etc...) ?

Le seul drame partiellement comparable concerne l'incendie d'origine criminelle d'une tour à L'Hay-les-Roses dans le Val-de-Marne, qui avait fait 18 morts en septembre 2005 par intoxication. Des dizaines de personnes furent intoxiquées suite à un incendie volontaire de boîtes à lettres qui s'est propagés sur les lambris vernis.

Concernant les risques liés au plomb et l'amiante, le secteur du logement social, qui a sur ce point l'avantage d'être constitué de structures de taille moyenne ou grande, est plutôt en pointe sur l'application des réglementations, tout signalement de risques d'exposition étant pris en compte pour éviter l'accessibilité.